

Les Universités des Mairies

Le rendez-vous des Collectivités de l'Essonne

Mercredi 11 mai 2022

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à :

L'Union des Maires de l'Essonne - UME
9E Bd des Coquibus - 91030 Evry Cedex

Pour les finalités suivantes :

- ▶ Suivi des inscriptions/fréquentation des Universités des Mairies,
- ▶ Sécurité des personnes inscrites aux Universités des Mairies.

L'Agence B.E.C

7 Avenue de Paris - 94 300 Vincennes

Pour les finalités suivantes :

- ▶ Inscription en ligne des visiteurs aux Universités des Mairies,
- ▶ Délivrance des badges d'entrée,
- ▶ Facturation et établissement de la politique tarifaire,
- ▶ Diffusion des offres proposées par l'Agence B.E.C.

Les destinataires de vos données sont les services de :

- ▶ **L'Union des Maires de l'Essonne**
- ▶ **L'Agence B.E.C**

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour motif légitime, des informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à :

Agence B.E.C

Correspondant Informatique et Libertés

7 Avenue de Paris - 94 300 Vincennes

direction@agencebec.com

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

En l'absence de tout contact, vos données seront conservées sur une durée maximum de 3 ans par l'Agence B.E.C et 10 ans par L'Union des Maires des Yvelines et L'Association des Maires des Hauts de seine.

Le badge d'accès aux Universités des Mairies 2022 est nominatif et strictement personnel à chaque Participant.

Autorisation au droit à l'image // Consentement au transfert des coordonnées professionnelles

La lecture du badge à l'entrée du Congrès vaut acceptation sans réserve par le Participant d'être cité, photographié ou filmé à l'occasion du Congrès ou de sa préparation, ainsi qu'autorisation d'exploitation de son image dans les conditions visées à l'Article 16 du Règlement Intérieur de la manifestation.

La lecture du badge sur le stand d'un exposant à l'initiative du Participant vaut consentement du Participant à la communication de ses coordonnées professionnelles à l'exposant, dans les conditions visées à l'Article 19 du Règlement Intérieur de la manifestation.

L'inscription en ligne vaut consentement du Participant à la communication de ses coordonnées professionnelles à l'exposant, dans les conditions visées à l'Article 20 du Règlement Intérieur de la manifestation.

Pour toute information concernant le traitement des données personnelles des Participants, se reporter à l'Article 18 du Règlement Intérieur de la manifestation.

Le Règlement Intérieur de la manifestation, est disponible en ligne à tout moment à l'adresse :

<https://universitesdesmairies91.fr/reglement-interieur/>